

Paris le 4 mai 2021,

Du sucre dans le moteur

Cela devient une habitude : encore une fois, Eric Dupond-Moretti nous régale cette semaine d'un nouveau plan com', et nous entreprenons de deviner, par la lecture de propos épars dans différents articles de presse, ce qui se cache réellement derrière le sucre glacé d'annonces apparemment alléchantes. Comme les fois précédentes, les journalistes, à qui notre ministre et la chancellerie réservent la primeur de leurs mirobolants projets en les convoquant la veille du jour J, nous ont appelé hier pour obtenir nos réactions. Heureusement qu'ils sont là pour informer les organisations syndicales et professionnelles - puisque la chancellerie prend grand soin de ne jamais le faire pour dérouler en toute quiétude son menu appétissant.

Mille contractuels et juristes assistants seront, nous dit-on, recrutés dans les prochaines semaines pour accélérer le traitement des dossiers dans les contentieux civils. Pourquoi des contractuels ? « Parce qu'il faut 31 mois pour former un magistrat et 18 mois pour un greffier », alors que le recrutement de contractuels est immédiat. Qu'importe si, dans les faits, il appartiendra en réalité à des magistrats et greffiers d'assurer, malgré leur charge de travail, leur formation en juridiction et qu'importe si les contractuels ne peuvent pas les remplacer dans leur travail. On peut lire que ces personnels au statut précaire permettront de « libérer les magistrats et les greffiers des tâches les plus ingrates, comme la recherche et la rédaction pour les premiers ou la saisie de textes et de notifications pour les seconds ». Si la rédaction des décisions est une tâche ingrate, on se demande comment la chancellerie envisage le « coeur de métier » de magistrat... Ce qui est surtout ressenti comme un travail ingrat par nos collègues, c'est de rédiger au kilomètre et sous la pression statistique des décisions sans avoir pu en délibérer parce qu'on ne peut plus se payer le luxe de la collégialité, et de devoir sacrifier la qualité des décisions à la quantité. Une tendance que la chancellerie se propose donc d'accélérer, en confiant une partie de ces tâches à des emplois précaires non formés.

Et encore, toutes les juridictions ne pourront pas bénéficier de ces « renforts ». Ces quelques moyens - qui ne correspondent pas aux besoins - n'ont pas pour but de redonner un peu d'air aux magistrats pour retrouver des horaires et un rythme de travail plus raisonnable : ce serait faire un cadeau bien inutile à des personnels exsangues. Non, les juridictions devront mériter cette aumône, en signant avec l'Etat des "contrats d'objectifs et de moyens", portant l'engagement d'une réduction concrète des délais et des stocks. On ne sait pas par ailleurs quel autre poste de dépense sera rogné pour financer ces emplois précaires, le ministre expliquant mystérieusement qu'il existe toujours une « marge dans le budget ». Contents de l'apprendre !

Suivent quelques autres propositions tout aussi conséquentes : inciter les justiciables à se concilier plutôt que de saisir la justice - cette idée est vraiment très nouvelle, encore faudrait-il, pour qu'elle soit mise en oeuvre, plus que les incantations répétées du ministère. Si ces procédures négociées sont intéressantes car elles peuvent aboutir à un traitement pacifié d'un conflit, elles ne permettent par ailleurs en aucun cas d'accélérer le traitement des affaires. Et petite cerise sur le gâteau : pour supprimer les stocks, il suffit de bien expliquer aux parties qu'il ne faut pas saisir le juge lorsqu'elles sont d'accord sur tout, notamment concernant les décisions portant sur le droit de garde des enfants après une séparation. Il suffisait d'y penser. On frôle l'indigestion.

Un jour, peut-être, la chancellerie s'engagera dans les réformes que tous les personnels de justice réclament depuis des années : créer un outil pour évaluer le nombre de magistrats et greffiers dont la justice a besoin pour répondre aux demandes des justiciables, rattraper le niveau des démocraties voisines en nombre de magistrats par habitant afin d'atteindre enfin un niveau décent. Le groupe de travail sur la gestion des stocks a pourtant solennellement rappelé cette exigence au garde des Sceaux dans son rapport rendu cette semaine. Pour l'heure, le nombre de places offertes au prochain concours de l'ENM, dévoilé récemment, montre que la volonté politique de donner à la justice des moyens dignes n'est toujours pas là.

Les sucreries d'Eric Dupond-Moretti s'avèrent toujours décevantes, un peu comme ces bonbons de fêtes foraines qu'on savoure jusqu'à se rendre compte qu'ils sont en fait fourrés au poivre. Mais cela fait bien longtemps que la blague n'amuse plus les magistrats et fonctionnaires de greffe.